



Véhicule déclarer volé

Par **Yasin**, le **15/08/2023** à **14:04**

Bonjour j'aurais besoin de renseignements, j'ai acheté un véhicule le 8mai. (Jour férié).

Et le véhicule s'avère être déclarer voler par le propriétaire, j'ai fais la carte grise à mon nom le 9mai et courant juillet je me rends compte que mon véhicule est déclarer voler , je me rend à la gendarmerie il me dise que oui effectivement le véhicule a été déclarer voler pour cause faux chèque de banque. Donc la gendarmerie m'a saisie la voiture, j'aurais voulu savoir quel recours j'ai ? Si je vais récupérer ma voiture ? Et est ce que la loi 2276 et applicable dans mon cas ? Merci en attente d'une réponse de votre part

Par **Zénas Nomikos**, le **15/08/2023** à **17:26**

Bonjour,

voici :

<https://www.odopass.fr/blog/achat-voiture-volee-que-faire>

Par **Louxor_91**, le **15/08/2023** à **18:25**

Bonjour,

comment peut on acheter une voiture volée en fait ? Le nom du vendeur sur les papiers d'identité doivent correspondre à celui sur la CG ?

Par **Marck.ESP**, le **15/08/2023** à **18:52**

Bonjour, bienvenue

Désolé pour vous, c'est un sale coup !

Oui Louxor, le fameux vendeur avait certainement profité du délai de retour du chèque et fait sa carte rapidement.

Maintenant, à Yasin de déposer plainte contre cet escroc.